

Nu- més- ros		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
90	Légumes congelés:			
	(3) N.d.....	10 p.c.	17½ p.c.	30 p.c.
92	Fruits frais, à l'état naturel, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage:			
	(3) Cerises à chair douce..... la livre	En franchise	2c. ou 10 p.c.	2c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 7 semaines; le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(9) Coings, brugnons et nectarines.....	En franchise	10 p.c.	20 p.c.
	(10) Framboises et ronces-framboises..... la livre	En franchise	2 c.ou 10 p.c.	2c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 6 semaines; le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(12) Baies comestibles, n.d.....	En franchise	10 p.c.	20 p.c.
95b	Melons, n.d.....	En franchise	En franchise	3c.
95c	Fruits de la passiflore (<i>Passiflora edulis</i>).....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
105i	Gingembre confit.....	25 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
106	Fruits préparés, dans des boîtes hermétiques ou d'autres récipients hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids des récipients:			
	(4) Poires..... la livre	2 c.	2 c.	5 c.
	(5) Ananas..... la livre	1c.	2 c.	5 c.
	(7) Mélanges contenant des pêches, des poires ou des abricots..... la livre	2c.	2c.	5c.
	(8) N.d..... la livre	1c.	1c.	5c.
107	Fruits congelés:			
	(1) Airelles..... la livre	1½c.	1½c.	3c.
	(4) N.D..... la livre	1½c.	2c.	3d.

3. Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 160, 162b, 163(3), 307a et 554b, des énumérations de marchandises et des taux de droits placés en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

160	Parfums à l'alcool:			
	a) En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun.....	22½ p.c.	22½ p.c.	90 p.c.
	b) En bouteilles, flacons ou autres récipients conte- nant plus de quatre onces chacun..... le gallon et	\$4.00	\$4.00 22½ p.c.	\$5.00 40 p.c.
162	b) Vermouth, vins apéritifs et cordiaux, titrant plus de 32 p. 100 d'esprit-preuve, mais au plus 40 p. 100 d'es- prit-preuve.....	50 p.c.	50 p.c.	80 p.c.
	En plus de cela, pour tous les tarifs, 42½ cents le gallon			
163	(3) Vins de toute espèce, n.d., y compris les vins d'oran- ges, de citrons, de fraises, de framboises, de sureau, de groseilles et de cassis, titrant plus de 24 p. 100, mais pas plus de 26 p. 100 d'esprit-preuve, importés en cercles ou en bouteilles..... le gallon et	50c.	50c.	55c. 30 p.c.